

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 441<sup>e</sup> séance intensive tenue le 16 décembre 2002,  
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Nicole Duhamel-Maestracci; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Moïse Bendayan, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Marie-Marthe Cousineau, MM. Guy Doucet, Philippe Faucher, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffe, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquard, Magali Deleuze, M. André Desrosiers, Mmes Chantal Gamache, Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Nicolas Fournier, Mme Geneviève Lanoue-Larue, MM. François Séguin, Olivier Thibeault, François Vincent; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Lise Duffy, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : MM. Jacques Frémont, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean Barbeau, Michel Beaudin, Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Louise Dagenais, M. Albert Devito, Mmes Francine Ducharme, Arlette Kolta, MM. Jean-Luc Senécal, André Vrins; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Sorel Friedman, Gisèle Gingras; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; une représentante des étudiants : Mme Nathalie Durand; un représentant du personnel : M. Larry Gagnon; les observateurs : M. Russell Adams, Mme Marielle Gascon-Barré

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part des décès survenus récemment, de M. Gérard Sirois, professeur retraité de la Faculté de pharmacie, de M. Jacques Cantin, professeur retraité de la Faculté de médecine et de Mme Louise Lamarre, épouse de M. Bernard Lamarre membre du Conseil de l'Université et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à quatre nouveaux membres. Il s'agit de M. Michel Beaudin, professeur agrégé, membre élu par le corps professoral de la Faculté de théologie, de Mme Anne Charbonneau, professeure agrégée, membre élu par le corps professoral de la Faculté de médecine dentaire, de M. Maxime B. Rhéaume, chargé de cours, membre élu par le personnel enseignant de la Faculté de droit et de M. François Séguin, membre élu par la FAECUM en remplacement de M. Alexandre Parent.

AU-441-1

ORDRE DU JOUR

AU-441-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron rappelle que la présente réunion est une séance intensive qui se terminera vers 16 heures, une réunion statutaire du Conseil de l'Université étant prévue à 16 heures 30. Conformément à la tradition, un déjeuner sera offert vers midi trente. À la période d'information, après le rapport du recteur, l'Assemblée sera saisie d'une présentation portant sur l'évolution des clientèles étudiantes. Elle sera également informée des données du dossier Cohortes en plus de prendre acte du dépôt de ses faits saillants pour l'année 2001-2002. Sous la rubrique des Points privilégiés, le Comité de l'ordre du jour, informé que le recteur se verra octroyer un doctorat honorifique le 10 mars prochain, ce qui l'empêcherait ainsi que d'autres membres, d'assister à la séance de l'Assemblée alors prévue, propose de reporter cette réunion au 17 mars. De plus, l'Assemblée sera appelée à désigner des membres à deux de ses comités, à élire un membre au Comité de nomination et à donner son agrément à la nomination de deux membres cooptés au Comité de la planification.

En Affaires soumises pour étude, le Comité de l'ordre du jour a donné priorité à l'étude de rapports du Comité de la planification et du Comité du statut du corps professoral. Dans le premier cas, telle décision avait été convenue lors de la dernière séance alors que dans le second, l'on se rappellera que lorsque l'Assemblée avait confié au Comité le mandat qui fait l'objet du rapport, elle lui avait fixé tel échéancier. S'ajoute à cette raison, le fait que Mme Louise-Hélène Richard quitte sa charge de présidente à la fin décembre. Suivra l'étude du rapport du groupe de travail sur les placements socialement responsables, à propos duquel l'Assemblée sera appelée à adopter la déclaration de principes qui s'y retrouve, ainsi que l'étude des commentaires du Comité du budget de l'Assemblée sur les états financiers et les dépenses des facultés et services. Relativement au dernier point de l'ordre du jour, le Comité de l'ordre du jour rappelle qu'à l'occasion de l'étude de propositions relatives à son fonctionnement le 8 avril dernier, l'Assemblée avait demandé que le Comité de la recherche, le Comité de la planification et le Comité du statut du corps professoral lui fassent rapport sur l'état de leurs travaux lors de chacune de ses séances intensives.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 439<sup>e</sup> et 440<sup>e</sup> séances tenues le 4 novembre 2002

3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Évolution des clientèles étudiantes
  - Dossier Cohortes
  - Faits saillants de l'Assemblée pour l'année 2001-2002
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de l'ordre du jour : Déplacement de la séance de l'Assemblée du 10 mars 2003
8. Comité de nomination :
  - a) Comité de la recherche : un membre chercheur
  - b) Comité du statut du corps professoral : membre et président
9. Élection d'un membre au Comité de nomination
10. Agrément à la nomination de deux membres cooptés au Comité de la planification

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Comité de la planification : Mise à jour du rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines
12. Comité du statut du corps professoral : Nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle
13. Rapport du groupe de travail sur les placements socialement responsables
14. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Commentaires sur les états financiers au 31 mai 2002 et sur les dépenses des facultés et services pour l'année 2001-2002
15. Rapport des présidents du Comité de la planification, du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral sur l'état des travaux de leurs comités

AU-441-2      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 439<sup>e</sup> ET 440<sup>e</sup> SÉANCES TENUES LE 4 NOVEMBRE 2002      AU-441-2

AU-441-2.1      Procès-verbal de la 439<sup>e</sup> séance      AU-441-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 439<sup>e</sup> séance tenue le 4 novembre 2002.

AU-441-2.2      Procès-verbal de la 440<sup>e</sup> séance      AU-441-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 440<sup>e</sup> séance tenue le 4 novembre 2002.

AU-441-3      AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX      AU-441-3

Se référant au procès-verbal de la 439<sup>e</sup> séance, le recteur rappelle que comme le mandat de M. Louis Maheu comme doyen de la Faculté des études supérieures se termine le 31 mai 2004, il avait alors indiqué son intention de rencontrer le CONFES pour discuter de la possibilité de prolonger d'un an le mandat de M. Louis Maheu afin que ce dernier prenne fin en même temps que celui de ses collègues vice-recteurs, soit le 31 mai 2005. Lors d'une rencontre tenue le jeudi 21 novembre dernier, le CONFES a été saisi d'une telle proposition et, par vote tenu par scrutin secret (23 pour et 1 opposition), y a donné son accord. Par ailleurs, lors de sa réunion du 3 décembre dernier, le Comité exécutif a nommé Mme Nicole Maestracci à titre de vice-rectrice adjointe à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue.

Se référant à la délibération AU-440-5.1.6, le recteur signale que l'Université est passée du 7<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> rang dans l'étude de la revue Maclean's portant sur le classement des universités comptant une faculté de médecine. Il y a quatre ans, l'Université était au 10<sup>e</sup> rang. Les éléments portant sur la réputation pancanadienne (qui compte pour 15 % du classement) ont connu une amélioration, mais cette question demeure toujours difficile vu le petit nombre d'universités québécoises qui participent au sondage. Lorsque des éléments plus objectifs sont pris en compte, l'Université se classe au 3<sup>e</sup> rang des 15 universités comptant une faculté de médecine, soit après Toronto et Western alors que McGill se retrouve au 6<sup>e</sup> rang. L'avance de Toronto est importante et les cinq universités qui la suivent ont un classement fort rapproché.

Se référant à la délibération AU-440-7, le secrétaire général signale que lors de sa réunion tenue le 4 novembre dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, 1) a donné son accord à l'affiliation de trois instituts à l'Université et 2) a modifié le nom du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation.

AU-441-4      CORRESPONDANCE      AU-441-4

Le secrétaire dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-441-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-441-5

AU-441-5.1      Rapport du recteur      AU-441-5.1

AU-441-5.1.1      Centre de recherche en éthique      AU-441-5.1.1

Le recteur signale que le 6 novembre dernier, le lancement du Centre de recherche en éthique a eu lieu. L'événement a été fort réussi que ce soit sur le plan de son contenu, de la qualité des participants et de la nature des discussions. Il profite de l'occasion pour féliciter M. Daniel Weinstock et son équipe pour ce départ remarquable

et remarqué. Les demandes pour collaborer au centre sont fort nombreuses, ce qui amène l'Université à accélérer son développement pour répondre aux besoins exprimés.

AU-441-5.1.2 Centre international de bioéthique de l'UNESCO AU-441-5.1.2

Le recteur indique que le 26 novembre dernier s'est tenue à l'Université une réunion du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (dont Mme Michelle Jean a été nommée présidente) et l'apport de l'institution y a été fort important. Le recteur dit alors avoir rencontré M. Pierre Senné, sous-directeur général de l'UNESCO pour le secteur des sciences sociales et humaines et, à cette occasion, les échanges ont notamment porté sur l'installation de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur le campus et sur les problèmes de bioéthique. M. Pierre Senné entend rencontrer M. Daniel Weinstock pour s'entretenir du développement des liens entre l'UNESCO et le centre dirigé par ce dernier

AU-441-5.1.3 Mission en France AU-441-5.1.3

Le recteur signale que la semaine dernière lors d'une mission en France qui l'a amené à Paris et à Lyon, il a rencontré le président de la Sorbonne ancienne et celui de la Sorbonne nouvelle ainsi que le directeur de l'Institut d'études politiques. Le recteur s'est dit fort heureux d'entendre que, pour eux, l'Université représente un modèle de qualité. Les échanges ont porté sur la mobilité des professeurs et des étudiants, les recherches conjointes et les cotutelles de thèses. L'Université cible un même type de collaboration avec un certain nombre d'autres institutions, soit l'Université catholique de Louvain, l'Université de Genève et l'Université de Lausanne.

AU-441-5.1.4 Faculté de médecine vétérinaire AU-441-5.1.4

Le recteur souligne qu'après deux ans d'échanges, le ministre de l'agriculture du Canada a, la semaine dernière, annoncé un investissement substantiel dans les facultés de médecine vétérinaire du pays. Pour l'Université, il s'agit d'une somme de 36 M\$ qui servira à consolider les infrastructures de la faculté. Le recteur se dit heureux de cet apport qui cependant ne constitue que 60 % du montant espéré.

AU-441-5.1.5 Métro Longueuil-Université de Sherbrooke AU-441-5.1.5

Le recteur indique que de concert avec le recteur de l'UQAM, M. Roch Denis, une lettre a été transmise à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) pour lui faire connaître le malaise ressenti face au changement de nom de la station de métro Longueuil en celui d'Université de Sherbrooke, appellation qui ne correspond ni à une logique démographique ni à une logique de primauté, sur ce territoire, de cette institution par rapport à d'autres universités. Lors d'une rencontre avec le président de la STCUM, celui-ci a fait valoir que cette décision donnait suite à des pressions en ce sens de la part du maire de Longueuil et de la Société de transport de la Rive-Sud et que des consultations avaient été menées auprès de la Ville de Montréal à cet égard. La demande de remettre cette question à l'ordre du jour du conseil de la STCUM a été écartée par le président. Le recteur termine en soulignant que M. Roch Denis et lui-même ont décidé de ne pas pousser plus loin ce dossier hautement politique. Ils ont néanmoins souligné au recteur de l'Université de Sherbrooke le malaise qu'une telle désignation causait et ses répercussions possibles sur le climat des collaborations interinstitutionnelles

Nominations de scrutateurs

Pour les fins du scrutin prévu au point 10 de l'ordre du jour, l'Assemblée nomme les personnes suivantes comme scrutateurs. Il s'agit de Mmes Sylvie Beauvais et Danielle Salvail ainsi que de MM. Alain Lacombe et Jacques Larose.

L'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et le doyen de la Faculté des études supérieures sont invités à faire rapport.

Mme Nicole Maestracci commente une série d'acétates électroniques présentées au Conseil lors de sa séance des 27 et 28 septembre derniers et qui illustrent l'évolution des clientèles étudiantes depuis les cinq dernières années, ce qui coïncident au plan de relance. Les disciplines ont été regroupées par grands secteurs, soit arts et lettres, sciences de la santé, sciences humaines et sociales, sciences pures et appliquées. Les premiers tableaux portent sur le nombre de nouvelles inscriptions par rapport au nombre de demandes. De 1998 à 2002, on constate une légère augmentation dans le secteur des arts et des lettres, Pour tous les secteurs, 4 à 5 demandes se traduisent par une inscription. En sciences de la santé, on observe un intérêt croissant pour ce secteur, ce qui ne se traduit cependant pas par des nouvelles inscriptions, vu le contingentement qui y prévaut. En sciences humaines et sociales, les demandes sont stables, mais les inscriptions sont en nette croissance. En sciences pures et appliquées, il y a eu en 2001-2002 une augmentation des demandes qui s'est traduite par une hausse des inscriptions. Relativement aux tableaux portant sur l'évolution des inscriptions à l'automne, on observe, en 2002, une remontée des inscriptions des hommes dans le secteur des arts et des lettres et plus particulièrement en musique. En sciences de la santé, l'écart entre les inscriptions des hommes et des femmes s'accroît, en sciences humaines et sociales, les inscriptions des hommes et des femmes sont à peu près équivalentes alors qu'en sciences pures et appliquées, une augmentation se vérifie tant chez les hommes que les femmes. Pour l'ensemble des secteurs, les nouvelles inscriptions sont en hausse de 31 % depuis 1998.

Relativement à l'évolution des EETC, on note une augmentation dans tous les secteurs. En regard des inscrits (sortant des collèges), on observe un léger fléchissement en 2001-2002 pour l'Université de Montréal+, mais non pas pour l'Université de Montréal. Concordia et McGill reprennent une part du marché alors que l'UQAM en perd et une situation semblable est constatée à Laval et Sherbrooke. Bref, le grand gagnant est McGill et le perdant est L'UQAM. En réponse à une remarque de M. Michel Bigras-Poulin qui souhaite que l'on ne réfère pas aux étudiants comme étant des parts de marché, Mme Nicole Maestracci prend note du commentaire. Donnant suite à une question de M. Stéphane Molotchnikoff qui demande si la qualité des étudiants sortants est demeurée la même, elle confirme que la qualité des étudiants se maintient en 2002 après s'être rehaussée depuis 1999 et que de récentes données sur la cote R seront bientôt disponibles.

M. Louis Maheu présente une série d'acétates électroniques sur l'évolution des clientèles aux cycles supérieurs de 1998 à 2002, années qui coïncident avec le plan de relance de la direction de l'Université en 1998. À l'échelle canadienne et québécoise (selon des données de Statistique Canada de 1999, les plus récentes), le positionnement de l'Université demeure très bon; en effet, elle se classe au 2<sup>e</sup> rang pour le nombre de ses effectifs tant à la maîtrise qu'au doctorat. L'Université du Québec, pour l'ensemble de ses campus, compte un nombre important d'étudiants en maîtrise (6 078), ce qui constitue un bassin potentiel important d'étudiants au doctorat pour l'Université de Montréal. Le pourcentage d'étudiants étrangers à la maîtrise est ici supérieur à la moyenne canadienne (10,1 % contre 9,5 %) alors que ce pourcentage est légèrement inférieur à cette moyenne pour les étudiants au doctorat (17,3 % contre 17,6 %). Ces pourcentages demeurent plus élevés que ceux de l'Université de Toronto dont la clientèle est davantage locale et nationale.

En regard de l'évolution des clientèles des études supérieures sur une perspective plus large, soit dix ans (1989-2001) et ce, par rapport à la population étudiante globale de tous les cycles la proportion détenue par l'Université au départ était plus élevée que celle de l'UdeM+, catégorie incluant l'École Polytechnique et HEC-Montréal; ces dernières années les courbes se rejoignent. Pour le 2<sup>e</sup> cycle, l'UdeM+ a une proportion d'étudiants plus importante alors que pour le 3<sup>e</sup> cycle, l'Ude M+ a moins d'étudiants de doctorat que l'Université de Montréal seule. Attardons-nous maintenant

sur l'évolution récente (1998-1999 à 2001-2002) des clientèles des cycles supérieurs de la seule Université de Montréal par types de programmes et secteurs disciplinaires. Pour l'Université de Montréal donc, les inscriptions aux programmes 2<sup>e</sup> cycle (sans maîtrise) soit la formation continue, ont augmenté de 22,4 % pour une hausse de 27,4 % des crédits étudiants. Cette évolution s'inscrit dans une orientation prioritaire de la FES soit de développer la formation continue aux cycles supérieurs. Une soixantaine de programmes de ce type, soit des DESS, ont été créés avec une passerelle vers la maîtrise. En arts et lettres, ce type de programmes se retrouve surtout en traduction. En sciences humaines et sociales, toutes les sous-disciplines des sciences de l'éducation sont touchées, de même que droit et administration sociale. En sciences pures et appliquées, il s'agit surtout d'informatique et de recherche opérationnelle alors qu'en sciences de la santé, l'on retrouve ce type de programmes en sciences infirmières, en pharmacie, administration de la santé et santé communautaire.

Toujours pour la même période, la croissance des programmes de maîtrise a été moins forte (3,4 %) que celle de la formation continue. On note la croissance exceptionnelle en inscriptions totales et en nouvelles inscriptions des sciences pures et appliquées (17,6 % et 7,9 %). Les disciplines qui contribuent à la tendance sont : informatique et recherche opérationnelle, chimie et aménagement; la contre-tendance sont les sciences biologiques. Les sciences de la santé ont connu une bonne progression en inscriptions totales et nouvelles inscriptions (8,4 % et 7,9 %). Les disciplines qui contribuent à la tendance sont : biologie moléculaire, sciences biomédicales, microbiologie-immunologie et sciences vétérinaires. La contre-tendance : sciences de l'activité physique et administration de la santé. En arts et lettres, on note un redressement intéressant des inscriptions totales et nouvelles inscriptions (2,6 % et 13,1 %). Les disciplines qui contribuent à la tendance sont études françaises, musique-interprétation, littérature comparée et philosophie. La contre-tendance : histoire et traduction. En sciences humaines et sociales, on fait face à une situation problématique et à la baisse des inscriptions totales et nouvelles inscriptions; cette situation est largement tributaire de la situation des sciences de l'éducation dont le développement interne est confronté à ce qui se passe à cet égard dans le réseau des universités du Québec. Si on exclut ce champ disciplinaire, l'on noterait une légère augmentation dans le secteur sciences humaines et sociales. Contribuent à la tendance à la baisse : anthropologie, sociologie et communication. La contre-tendance à la hausse comprend : science politique, sciences économiques, droit, sciences de l'information et l'on assiste à un réalignement de la psychologie.

Au niveau du doctorat, l'on enregistre une baisse de 5,6 % des inscriptions totales et de 2,7 % des crédits étudiants. Cette baisse ne s'est cependant pas vérifiée dans tous les secteurs. En sciences de la santé, une croissance a été enregistrée. Contribuent à cette tendance : biologie moléculaire, santé publique, sciences biomédicales, biochimie, sciences pharmaceutiques et vétérinaires. La contre-tendance se compose de la microbiologie-immunologie et pharmacologie. Dans le secteur des arts, il y a eu une baisse, mais philosophie et littérature résistent mieux à cette tendance. Dans le secteur des sciences pures et appliquées, l'on constate une baisse des inscriptions totales, mais une croissance des nouvelles inscriptions (8,8 %) qui bénéficie notamment à chimie et informatique et recherche opérationnelle. Dans le cas des sciences sociales, les sciences de l'éducation ont le même impact que dans le cas de la maîtrise. Le retrait de cette discipline fait en sorte que la baisse dans ce secteur est moins importante; les programmes de recherche intervention en psychologie et criminologie résistent mieux que les autres.

M. Louis Maheu souligne que les données qui suivent abordent un autre type de question. Par type de programmes, quelle est l'importance relative des secteurs disciplinaires au début de la période et à la fin de la période. Cette question est fort importante; sur quatre ans (1998-1999 à 2001-2002) des mutations non négligeables se sont produites. On voit ainsi l'apport de l'Université, en termes de champs disciplinaires, à l'économie du savoir ainsi que la configuration de l'Université aux cycles supérieurs, configuration qui marque ses apports à la société. Les données permettent également de voir si dans les secteurs qui sont en mutation l'Université possède les masses critiques adéquates notamment en recherche et en sciences humaines. Relativement aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle autres que la maîtrise, il souligne qu'en 1998, le secteur de la

santé comptait 73,7 % des inscriptions totales contre 58,1 % en 2001. Le secteur qui a le plus augmenté est celui des sciences humaines et sociales dont le pourcentage d'inscriptions totales est passé de 24 % à 35,5 % pendant cette période (essentiellement en raison des sciences de l'éducation). Relativement à la maîtrise (sans la formation continue), le pourcentage des inscriptions totales en sciences de la santé est passé de 25,6 à 28 %, l'augmentation des inscriptions en sciences pures et appliquées est aussi loin d'être négligeable (11,4 % à 15,2 %), les sciences sociales et humaines essentiellement à cause des sciences de l'éducation, sont en repositionnement alors que le secteur des arts et des lettres se maintient. Bref, l'on constate une mutation non négligeable du poids relatif des sciences pures et appliquées et des sciences de la santé au niveau de la formation à la maîtrise.

En ce qui a trait au doctorat, eu égard également au poids relatif des secteurs et de la configuration que cela représente pour l'Université, on note des mutations importantes. En sciences de la santé, les inscriptions ont connu une augmentation importante; elles sont passées de 22,5 % à 28,4 % du total pendant la période 1998-2001. Le secteur des sciences pures et appliquées est relativement stable pendant ces quatre ans au niveau des inscriptions totales mais, les inscriptions nouvelles y sont en croissance (15,8 %) ce qui annonce un redressement de ce secteur. Il y a repositionnement, baisse de sa part relative, en sciences humaines et sociales et l'on constate une stabilité en arts et lettres. À la question de savoir si l'Université fait le plein, pour les programmes de doctorat, de ses forces vives et de ses masses critiques à la recherche, M. Louis Maheu ne le croit pas. Cependant on constate un redressement fort important de deux secteurs (sciences pures et appliquées et sciences de la santé) pour lesquels l'Université, en termes de fonds de recherche a un positionnement vis-à-vis les conseils de recherche, par exemple qui est loin d'être négligeable. Relativement aux défis du futur pour les études supérieures à l'Université de Montréal. M. Louis Maheu souligne qu'ils se situent aux deux extrêmes, soit en amont, au moment du recrutement des étudiants, et en aval, lors de la diplomation. Le défi clé est de se concentrer sur le doctorat. Trois enjeux majeurs se posent, soit la qualité de la clientèle, l'élargissement du bassin de recrutement et le redressement des effectifs. Il y aura aussi lieu d'atteindre une taille optimale des cycles supérieurs au niveau du doctorat. Au niveau des effectifs totaux, il faut augmenter le nombre absolu d'étudiants doctoraux et leur proportion par rapport à la population étudiante, en synergie avec nos milieux de recherche et nos capacités d'encadrement de recherche. Par secteur disciplinaire, il y a en cours une reconfiguration de l'institution et les masses critiques en recherche devront être utilisées encore mieux. Il ressort de données datant de la mi-octobre, qu'il y a une hausse des inscriptions de 2,5 % au niveau du doctorat et de 3,5 % pour le 2<sup>e</sup> cycle. Relativement au rapport hommes-femmes, au 2<sup>e</sup> cycle, les effectifs des étudiantes sont plus importants, mais au 3<sup>e</sup> cycle la situation est en évolution. Ainsi le nombre d'hommes y est toujours supérieur à celui des femmes, mais en termes de croissance, les effectifs des femmes connaissent une augmentation sensible et sous peu l'on comptera une proportion supérieure de femmes au 3<sup>e</sup> cycle.

M. Daniel Leduc note d'abord l'intérêt des données concernant les effectifs concernant les étudiants étrangers. Par ailleurs, il s'enquiert de la proportion des étudiants du doctorat qui ont été formés ici. M. Louis Maheu souligne que de mémoire, pour la période 1996 à 2001 entre 55 et 56 % des étudiants de maîtrise ont reçu ici leur formation de baccalauréat et qu'entre 45 et 46 % des étudiants de doctorat ont de même acquis ici leur diplôme de maîtrise. M. François Duchesneau prend note de l'intérêt d'actualiser ces données. En réponse à M. Dominic Maestracci qui demande si les données concernant le 2<sup>e</sup> cycle incluent les DES, M. Louis Maheu répond par l'affirmative.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que l'augmentation des effectifs ne lui paraît pas proportionnelle aux efforts importants qui ont été consentis. Il demande si l'on peut chiffrer la croissance des étudiants par rapport aux investissements effectués.

M. Louis Maheu observe que la mise sur pied du Fonds de relance a permis la création de bourses, ce qui a amené une augmentation de la clientèle. Jusqu'au milieu des années '90, les effectifs en maîtrise connaissaient un déclin; depuis, ces effectifs ont connu des augmentations sensibles particulièrement en sciences de la santé



et en sciences pures et appliquées (entre 9 et 18 %). Cependant, il demeure du travail à faire pour convertir l'augmentation des demandes en effectifs réels.

Mme Marie-Thérèse Chicha demande si les étudiants étrangers sont les individus qui détiennent un permis pour séjourner ici ou si cette expression inclut les individus qui sont nés à l'étranger, mais qui vivent maintenant ici.

M. Louis Maheu souligne que le statut d'étudiant étranger est identifié par Statistique Canada et concerne les personnes qui reçoivent un visa d'étudiant pour séjourner ici. Il précise que les données dont il a fait état à ce sujet incluent celles des écoles affiliées.

En réponse à M. Samir Saul qui demande s'il existe des projections des effectifs étudiants pour les prochaines années, M. Louis Maheu souligne que le recteur a demandé qu'une étude soit menée afin de déterminer, pour 2003-2006, la taille optimale des études supérieures et les cibles à atteindre notamment pour le doctorat. Les stratégies d'innovation du Canada ciblent une augmentation de 5 % de la clientèle par année au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> cycles jusqu'en 2010. Mme Nicole Maestracci ajoute qu'il existe une clientèle potentielle qui origine d'autres milieux que les collèges. Une étude du ministère révèle qu'il y aura une augmentation de 10 % des cohortes au niveau des inscriptions.

Le recteur souligne que dans son allocution du début de l'année, il a fait état des nombreux défis que devront relever les universités. Les défis de l'Université sont importants sur le plan de la relève scientifique et il y a lieu de s'assurer que l'on peut arrimer les ressources aux besoins. Un important travail se fait à ce titre au niveau provincial, pour un financement plus important, et au niveau fédéral, pour une aide accrue aux étudiants de doctorat.

M. Michel Trahan observe que le financement des unités est basé sur les effectifs étudiants. Or, pour les dernières années, la projection était en deça de la réalisation. La clientèle augmente plus rapidement que la croissance démographique.

M. René Parenteau note que dans l'ensemble, l'on enregistre une faible croissance des effectifs étudiants au 3<sup>e</sup> cycle. Cependant, en aménagement l'augmentation de cette clientèle est de 100 % par rapport à la situation d'il y a 3 ou 4 ans et force est de constater que la qualité des candidats varie énormément. Il se demande si l'Université est en mesure de rendre les services demandés par ces augmentations et fait valoir que les formules pédagogiques (séminaires) ne sont peut-être pas adaptées aux situations de croissance rapide. Il termine en disant être favorable à la croissance mais cette dernière soulève des questions au niveau de la qualité des efforts à déployer au risque sinon de perdre les meilleurs candidats.

M. Louis Maheu dit ne pas être certain que l'Université compte trop de candidats par rapport à ses capacités de recrutement. Comme le veut la tendance observée en Amérique du Nord, il s'agirait de faire en sorte que les étudiants de maîtrise passent plus rapidement au doctorat. Par ailleurs il se dit inquiet de la qualité des étudiants à l'entrée. À son avis, il faut augmenter la qualité des étudiants et élargir le bassin de recrutement ce qui permettra de redresser les effectifs. Une moindre qualité des candidats fait en sorte que les étudiants demeurent plus longtemps dans le système et en finale ne graduent pas. En réponse à M. René Parenteau qui demande s'il est vrai que le DESS ne donne pas accès au doctorat, M. Louis Maheu souligne que l'on peut compléter un DESS par une maîtrise (les passerelles à cet égard sont prévues) laquelle donne accès au doctorat.

AU-441-5.3 Dossier Cohortes

AU-441-5.3

Mme Nicole Maestracci souligne que ce cahier comporte deux parties. Les premières sections (I, II, III) sont un abrégé de trois cahiers produits par le registrariat sur les statistiques de l'admission, de l'inscription et de la diplomation. Les données portent sur l'année civile 2001 en comparaison avec l'année civile 2000. En résumé, l'Université compte 955 étudiants de plus au 1<sup>er</sup> cycle, 326 de plus au 2<sup>e</sup> cycle,

17 de plus au 3<sup>e</sup> cycle et 17 de moins aux études médicales postdoctorales. En 2001, 9 720 diplômes de premier cycle ont été décernés en comparaison à 11 000 (entre 1991-1997) et aux cycles supérieurs, 2 467 diplômes ont été octroyés, une baisse de 322 par rapport à l'année 2000. La section IV porte sur le cheminement à l'université des étudiants tel qu'observé depuis l'automne 1997 et plus particulièrement analyse le comportement des étudiants inscrits en 2000. L'on y observe notamment que le taux de persévérance de la cohorte de 1987 était de 60 % alors que celui de la cohorte de 1995 était de 66,77 %.

Vu l'heure et le fait que ce document a été distribué à la porte, il est convenu de réinscrire ce document d'information à l'ordre du jour de la prochaine séance.

AU-441-5.4      Faits saillants de l'Assemblée universitaire et de ses comités pour l'année 2001-2002      AU-441-5.4

Le secrétaire général signale que ce document collige les activités de l'Assemblée et de ses comités.

L'Assemblée prend acte de ses faits saillants pour l'année 2001-2002.

AU-441-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-441-6

AU-441-6.1      Carte de crédit corporative      AU-441-6.1

M. René Parenteau signale que l'utilisation de la carte de crédit corporative entraîne le mécontentement de plusieurs collègues qui lui ont demandé de soulever les questions suivantes. Le choix de cette carte pour payer les dépenses est-il irrévocable et prévoit-on tenir compte des doléances exprimées. Est-ce que le fait d'être titulaire de cette carte signifie que l'on ne peut plus obtenir d'avance de fonds. Est-il exact que le taux d'intérêt sur cette carte pourrait, sur une année, atteindre 30 %.

M. Michel Trahan indique que l'intention est que l'on utilise la carte de façon très majoritaire. Son évaluation est prévue pour procéder aux ajustements qui s'avéreront nécessaires. Le délai consenti pour rembourser a été l'un des critères menant au choix de cette carte. M. André Racette ajoute que dans des cas exceptionnels, des avances de fond pourront être consenties. Il faut comprendre que l'utilisation de la carte au lieu du recours à une avance de fonds a pour objectif de réduire les coûts pour l'Université. Les délais pour acquitter sans frais le paiement de la carte sont de 60 jours ouvrables, ce qui constitue une condition exceptionnelle. Quant au taux d'intérêt sur un an, il prend note de la question, mais convient que ces taux sont toujours très élevés.

AU-441-6.2      Plan d'action 2002-2006 - ressources humaines      AU-441-6.2

Mme Sylvie Goyer souligne que la page 8 du Plan d'action réfère à des recommandations portant sur la reconnaissance et la valorisation du personnel ainsi que sur la gestion des personnes en difficulté. Elle s'enquiert si ces recommandations s'adressent à toutes les catégories de personnel; d'autre part, elle demande si la première recommandation réfère à des primes et s'interroge sur la nature du fonds d'aide au remplacement. Par ailleurs, elle s'informe si l'Université entend respecter les dispositions du Code du travail afférentes aux négociations entourant le renouvellement d'une convention collective, faisant valoir que les doyens convoqueraient des réunions pour entretenir les employés sur les négociations, ce qui est interdit par le Code du travail.

Mme Gisèle Painchaud confirme à Mme Sylvie Goyer que les deux recommandations auxquelles elle fait référence s'appliquent à l'ensemble des personnels. La première réfère à un programme qui n'est pas encore défini alors que la seconde est l'une des propositions qui sera étudiée dans le cadre du Plan d'action.

Relativement à la dernière remarque, elle observe que la direction de l'Université entend respecter les dispositions du Code du travail.

Mme Francine Gratton souligne que lors de l'assemblée de sa faculté (sciences infirmières), des plaintes ont été formulées quant au niveau d'aide attendu du personnel de secrétariat. Plusieurs secrétaires sont excellentes en bureautique, mais d'autres ne maîtrisent aucunement ces nouveaux outils. Pour sa part, elle croyait que pour pouvoir postuler à un poste de secrétaire, la candidate devait détenir des habiletés normales dans l'utilisation de Word, de Power Point, Excel; or tel ne semble pas le cas et certains collègues semblent même davantage au fait de ces techniques. Le volume du travail augmentant, les professeurs doivent bénéficier d'un soutien adéquat. En conclusion, elle demande lorsqu'une personne postule à un poste, si l'on s'assure que celle-ci a les compétences minimales pour maîtriser les divers logiciels usuels.

Mme Gisèle Painchaud signale que les postes sont définis en termes d'exigences sur le plan de la bureautique, de l'informatique, etc. De par la convention, les personnes ne sont pas tenues de maîtriser ces exigences au moment où elles postulent à une fonction.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que lorsqu'il donne un cours à 250 étudiants, le professeur peut difficilement voir du même coup à la préparation matérielle de la salle au risque sinon de rogner sur le temps du cours. Vu le volume de travail sans cesse croissant, il y aurait lieu à son avis que les professeurs bénéficient d'une aide technique nécessaire à l'installation physique de leur salle de cours.

M. Luc Granger comprend que les personnes ne sont pas tenues de maîtriser toutes les exigences reliées à un poste, au moment où elles postulent à une fonction, mais estime qu'à terme elles devraient être évaluées pour voir si elles sont en mesure de maîtriser ces exigences. À son avis, le personnel est compétent, mais il devrait être soumis à des évaluations.

Mme Gisèle Painchaud indique que des cours sont disponibles pour les personnes qui n'ont pas les compétences requises à l'exercice de certaines fonctions et une évaluation est faite à la fin de ces cours. Elle confirme que l'évaluation du personnel est souhaitée par la direction.

M. Anatole Joffe souligne qu'il existe des problèmes sérieux par rapport à l'aide qui peut être apportée aux professeurs. Or, vu leur charge, les secrétaires ont de moins en moins de temps pour appuyer les professeurs dans leurs tâches administratives.

Le recteur signale qu'une étude a été faite pour comparer l'aide apportée aux professeurs dans d'autres universités. Les résultats ne sont pas clairs; dans certains milieux, il peut y avoir des lacunes alors que dans d'autres, la réalité est autre car les collègues sont plus jeunes, plus autonomes et davantage familiers avec les nouvelles technologies. Le recteur conclut que les rythmes d'apprentissage ne sont les mêmes pour tous et que toute modification des processus doit se faire dans le respect des individus.

AU-441-7

COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR :  
Déplacement de la séance de l'Assemblée du  
10 mars 2003

AU-441-7

Le secrétaire général signale que le Comité de l'ordre du jour propose de reporter au lundi 17 mars la séance de l'Assemblée qui devait avoir lieu le 10 mars. En effet, le recteur se verra octroyer un doctorat honorifique le 10 mars prochain, ce qui l'empêcherait ainsi que d'autres membres, d'assister à la séance de l'Assemblée alors prévue. Le secrétaire général ajoute que lors de sa mission en France, le recteur a reçu un doctorat honorifique de l'Université Lyon II. L'Assemblée applaudit à cette annonce.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée universitaire décide de reporter au 17 mars sa séance qui devait avoir lieu le 10 mars.

AU-441-8      COMITÉ DE NOMINATION      AU-441-8

La porte-parole du Comité est invitée à faire rapport.

AU-441-8.1      Comité de la recherche : nomination d'un membre chercheur      AU-441-8.1

Mme Denise Angers indique que l'Assemblée est invitée à procéder au remplacement de Mme Lucie Parent, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme Mme Béatrice Godard, chercheuse adjointe au Centre de recherche en droit public, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2005.

AU-441-8.2      Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre et d'un président      AU-441-8.2

Mme Denise Angers signale que l'Assemblée est invitée à procéder au remplacement de Mme Louise-Hélène Richard, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination et, en l'absence d'autres candidatures, l'Assemblée nomme M. Daniel Boisclair, professeur titulaire au Département de sciences biologiques et M. André Ferron, professeur agrégé au Département de physiologie, respectivement comme membre et président du Comité du statut du corps professoral pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2007.

AU-441-9      ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION      AU-441-9

Le président des délibérations signale que pour des raisons de disponibilité, Mme Sylvie Beauvais sera remplacée par Mme Guylaine Lavigne, comme scrutatrice.

Le secrétaire général souligne que cette élection se fait conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en nomination sont Mmes Arlette Kolta, Fabienne Pironet et M. Roger B. Richard.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Fabienne Pironet comme membre du Comité de nomination, soit jusqu'au 31 mai 2007, mais pour un mandat ne dépassant son mandat comme membre de l'Assemblée.

AU-441-10      AGRÉMENT À LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES COOPTÉS AU COMITÉ DE LA PLANIFICATION      AU-441-10

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

M. François Duchesneau observe que la cooptation des personnes proposées permettra une représentation plus large au comité, notamment de professeurs exerçant des fonctions de cadres académiques.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe qui s'informe de la composition du Comité en termes de cadres académiques et de professeurs, le secrétaire général signale que le Comité compte un doyen, un directeur de département. Les membres nommés par l'Assemblée sont des professeurs alors que ceux nommés par le Conseil comptent également des membres de l'extérieur.

Le recteur souligne que ce changement vise à faire une place à une représentation étudiante au Comité si l'Assemblée et le Conseil y sont favorables.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Joseph Hubert, à titre de doyen et de Mme Hélène Boisjoly, à titre de directrice de département, comme membres du Comité de la planification pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2006.

AU-441-11      COMITÉ DE LA PLANIFICATION :      AU-441-11  
Mise à jour du rapport du groupe de travail sur  
les lettres et les sciences humaines

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

M. François Duchesneau rappelle que l'Assemblée a adopté ce rapport en mai dernier, sous réserve que certaines parties en soient modifiées pour donner suite à certains commentaires alors formulés. Le texte a donc été révisé pour traduire la concentration de l'analyse sur les lettres et les sciences humaines. La recommandation 1 de la précédente version a été supprimée ainsi que la section 4 intitulée « La place des arts dans le secteur ». Deux paragraphes ont été ajoutés au début de la section suivante intitulée « Le rapport aux autres secteurs disciplinaires » et renumérotée comme nouvelle section 4.

M. Anatole Joffe félicite le Comité pour la qualité du document.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée donne son agrément à la mise à jour du rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines.

AU-441-12      RAPPORT DES PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE      AU-441-12  
LA PLANIFICATION, DU COMITÉ DE LA  
RECHERCHE ET DU COMITÉ DU STATUT  
DU CORPS PROFESSORAL SUR L'ÉTAT  
DES TRAVAUX DE LEURS COMITÉS

Le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la considération du rapport portant sur les activités du Comité de la planification avant le déjeuner.

M. François Duchesneau indique que le Comité de la planification a tenu deux réunions depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002. Un certain nombre de points à l'ordre du jour de ces réunions concernent l'Assemblée universitaire. Le Comité 1) a autorisé l'implantation par le vice-recteur à la planification et aux relations internationales des programmes approuvés par le Commission des études; 2) a autorisé la transmission à la CREPUQ pour évaluation de qualité et au MEQ pour analyse d'opportunité des projets de programme de doctorat professionnel en santé publique et de M.Sc. en ergothérapie; 3) a adopté les modalités de la mise à jour du plan stratégique de la recherche; 4) a adopté le plan d'action découlant de l'évaluation du Département de démographie. Aux fins de l'agrément par l'Assemblée, le Comité a recommandé 1) l'affiliation de trois instituts : l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut Raymond-Dewar et le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau; 2) la mise à jour du Rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines; 3) le changement de nom du Département d'études en éducation en celui d'administration et fondements de l'éducation. Le Comité informe l'Assemblée qu'elle sera prochainement saisie des rapports suivants : les priorités institutionnelles 2003-2006, le rapport sur les nouvelles ententes de planification (ronde des ententes 2000-2003), les rapport sur les évaluations ainsi que la mise à jour du plan stratégique de recherche.

Aucun commentaire n'étant exprimé, à midi quinze, le président des délibérations invite l'Assemblée à suspendre sa séance jusqu'à 13 heures 15.

AU-441-13      COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : AU-441-13  
Nouveau statut de professeur de formation pratique  
ou de professeur de formation professionnelle

Le président des délibérations invite la présidente du Comité du statut du corps professoral à faire rapport.

Mme Louise-Hélène Richard rappelle que lors de sa séance du 11 mars 2002, l'Assemblée demandait au Comité de préciser certains éléments du nouveau statut notamment les questions de permanence et de la progression dans la carrière. Le Comité a longuement échangé sur la question de la permanence qui peut être vue de deux façons. L'on peut soit lier l'octroi de la permanence au statut et, au terme de six ans, accorder l'agrégation et la permanence ou alors maintenir un statut d'adjoint qui serait renouvelé sans terme. Dans sa réflexion, le comité a tenu compte des commentaires exprimés par l'Assemblée. Ainsi, la personne concernée devra avoir des activités dans les quatre volets de la tâche professorale (enseignement, recherche, contribution au fonctionnement de l'institution et rayonnement). Il faut comprendre que dans le cadre de la valorisation et l'intégration de ces personnes, la question de la permanence est fort importante. Les inconvénients en sont, vu l'évolution des besoins, l'opportunité au point de vue académique d'une grande flexibilité ainsi que la faisabilité de maintenir des activités de haut standard et de remplir les quatre volets de la tâche professorale. Dans ce contexte, le Comité recommande que le nouveau statut ne mène pas, pour le moment, à la permanence et que les professeurs concernés soient engagés pour une première période de trois ans, renouvelable. De plus, après cinq ans, le Comité se prononcera sur l'opportunité d'accorder la permanence à ces professeurs et sur les conditions pour l'obtenir. Mme Louise-Hélène Richard indique que la 2<sup>e</sup> partie du rapport porte sur le cheminement dans la carrière. Dans le cas du renouvellement, les critères sont différents de ceux prévalant pour la carrière normale, mais des standards élevés sont recherchés. Comme ces professeurs rempliraient avant tout des besoins d'enseignement, ce volet compterait davantage. L'annexe au rapport illustre en quoi pourraient consister ces critères.

M. André Desrosiers souligne que les éléments composant le dernier paragraphe de la page 2 du rapport et qui portent sur les critères d'embauche ne sont pas exactement les mêmes que ceux reproduits dans l'annexe du rapport et ce, même s'il comprend qu'il ne s'agit que d'un exemple.

Mme Louise-Hélène Richard observe que cette différence tient au fait que certaines des facultés qui ont des programmes professionnels pourraient engager des personnes qui n'ont pas de maîtrise, mais qui ont de l'expérience. Vu la grande disparité d'une unité à l'autre, chaque cas sera jugé à son mérite. Détenir une maîtrise ou un doctorat demeure souhaitable, mais il est opportun de ne pas fermer la porte à d'autres profils. Ainsi, la Faculté de droit, pour son tribunal-école, pourrait vouloir recruter quelqu'un qui n'a pas nécessairement la maîtrise. Les critères seront présentés au comité qui vérifiera de leur pertinence.

M. René Parenteau trouve intéressant l'effort qui a été fait d'identifier l'apport précieux de ces professeurs dont la contribution est particulière et exceptionnelle. Cependant, il faut être attentif au fait que le report, dans cinq ans de la décision relative à la permanence, comporte le risque que les personnes qui seront engagées pendant cette période servent de cobayes. Par ailleurs, il demande si ces personnes auront voix au Comité des promotions, ce à quoi Mme Gisèle Painchaud observe que le Comité des promotions n'étudie que les dossiers qui mènent à l'octroi de la permanence.

M. Roger B. Richard comprend qu'il s'agit pour ce nouveau statut du maintien de l'excellence en pratique tout en remplissant les quatre volets de la tâche professorale. L'objectif premier visé par les facultés est d'engager des personnes qui font preuve d'excellence dans leur discipline; or, il n'est pas certain que les professeurs dont il

est question veuillent s'engager dans le processus lié à la carrière professorale et devenir des professeurs à quart ou à mi-temps tout en maintenant une pratique de pointe. À son avis, il faut être attentif à ne pas changer le profil de ces personnes. Par conséquent, il propose appuyé par M. Anatole Joffe qu'une partie de la 2<sup>e</sup> phrase du second alinéa de la recommandation soit biffée, soit les mots : « (enseignement, recherche, contribution au fonctionnement de l'institution et rayonnement) ».

Mme Louise-Hélène Richard, tout en disant comprendre la préoccupation de M. Roger B. Richard, souligne que lors de sa séance du 11 mars 2002 a défini que le statut de professeur invité ne comportait pas d'obligation de cheminement dans la carrière. Les personnes auxquelles réfère M. Roger B. Richard pourront avoir un tel statut alors que la proposition du Comité répond à d'autres besoins.

M. Luc Granger s'oppose à l'amendement estimant que la catégorie proposée répond aux besoins. Mme Francine Gratton et M. Pierre Simonet vont dans le même sens jugeant que l'amendement dénature la proposition et remet en cause l'objectif recherché.

M. Dominic Maestracci s'oppose également à l'amendement soulignant la diversité des besoins. Il signale que les professeurs de clinique sont renouvelés tous les trois ans; or, si l'on dotait ce statut de la permanence imposant aussi des exigences auxquelles ils ne pourraient satisfaire, une perte d'effectifs en découlerait.

M. René Parenteau déclare aussi son opposition à l'amendement estimant important que l'Université soit considérée comme un milieu ouvert sur l'excellence en milieu professionnel.

M. Anatole Joffe comprend que l'institution peut avoir besoin de recruter des personnes qui oeuvrent dans le milieu professionnel. À son avis, leur donner le titre de professeur sans avoir les mêmes exigences que celles requises par le corps professoral, ne résoud par le problème. Il comprend les difficultés du comité à réconcilier les besoins des unités, mais il ne croit pas que conférer un tel titre valorisera l'Université et le corps professoral.

M. Daniel Leduc se déclare contre l'amendement qui consiste à créer un statut qui existe déjà, soit celui des chargés de cours. Mme Christine Colin s'oppose aussi à l'amendement qui, estime-t-elle également, dénature la proposition et ne répond pas aux besoins des facultés.

M. Stéphane Molotchnikoff se dit favorable à l'amendement. À son avis, il n'y a pas lieu de créer une autre classe de professeur dans la mesure où il existe différentes catégories de personnel qui dispensent de l'enseignement sur différentes bases. L'une des activités importantes des professeurs est la recherche. Or, le Comité prévoit que pour le nouveau statut cette activité aura une pondération de 20, ce qui lui paraît faible. Accorder le titre sur une telle base risque, à son avis, de dévaloriser le titre de professeur.

Mme Louise-Hélène Richard observe que l'Université compte des personnes qui ont le titre de professeur et le statut, soit les 900 professeurs de clinique. Le Comité croit opportun d'offrir aux facultés professionnelles qui ont ce besoin, de pouvoir recourir au statut proposé qui exigera les quatre fonctions, mais pondérées différemment.

Mme Marie-Thérèse Chicha souligne que l'Assemblée a déjà statué sur la création de ce statut. Il s'agit maintenant pour l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la pondération des tâches de ce statut et sur le fait d'y associer la permanence.

M. Dominic Maestracci souligne que les fonctions des professeurs de clinique font l'objet d'une pondération. Il y a deux ans, le Conseil de faculté, pour tenir compte de la réalité des milieux cliniques, a rehaussé l'enseignement, faisant passer cette fonction de 80 à 120 et assignant 20 à la recherche et 10 aux autres tâches.

M. Roger B. Richard estime qu'il ne faut pas confondre le rôle de ces personnes à celui de professeurs à temps partiel mais de continuer à leur permettre d'être à la pointe de leur profession. Pour avoir engagé plus de 65 professeurs invités rattachés à d'autres universités, il estime qu'il existe un besoin d'un autre titre que celui de professeur invité qui équivaldrait par exemple, à celui d'adjunct professor que l'on retrouve à McGill. En ce faisant, on pourrait octroyer un titre à ces personnes, mais sans les astreindre aux quatre volets des activités des professeurs. Du point de vue pratique, il croit que l'on s'exposera à des difficultés lorsque ces personnes seront évaluées dans la mesure notamment où lorsqu'elles font de la recherche, elles sont rémunérées et ce, contrairement aux professeurs.

En réponse à un commentaire de M. Daniel Leduc, Mme Gisèle Painchaud confirme que le statut de professeur à quart de temps n'existe pas, mais que le statut de professeur à demi-temps existe bien.

L'amendement est alors mis aux voix et rejeté; 4 votes favorables, 14 abstentions sont inscrits.

M. Daniel Leduc observe que l'aspect essai-erreur de la question l'inquiète. Si dans les faits ces professeurs ne sont qu'à demi-temps et que l'essentiel de leur tâche est l'enseignement, il demande si le titre pourra être maintenu. Il soumet que les enseignants de l'institution sont représentées par deux associations dont les missions sont distinctes.

Mme Louise-Hélène Richard souligne que les quatre fonctions de la tâche professorale sont nécessaires au maintien du statut. Dans l'exemple cité, la personne perdrait son statut. Elle termine en soulignant qu'il ne s'agit pas de créer un statut pour embaucher des chargés de cours.

M. Jean McNeil comprend, de la lecture de l'annexe, que dans l'évaluation de la fonction recherche, il est admis que l'on considérera que les activités de recherche évaluées ne seront pas limitées à la carrière académique. En effet, il y a des aspects d'innovation dans l'acte professionnel qui sont aussi importants sinon davantage que les activités de recherche « normales ». Par conséquent, le paragraphe 3.2, lui semble comporter une définition trop stricte. Il juge en effet que le texte ne donne pas assez d'espace à l'aspect de la création; il croirait donc utile d'ajouter les mots « travaux de création ».

Mme Louise-Hélène Richard soumet que tant les activités professionnelles que les activités de recherche doivent avoir des retombées. Par ailleurs, elle confirme à M. Michel Bigras-Poulin que le Comité a consulté le SGPUM sur ce statut.

M. Michel Bigras-Poulin appuyé par M. Jean McNeil propose d'ajouter les mots suivantes au premier alinéa du second bloc de recommandations soit : « et fasse rapport à ce propos, deux fois l'an, lors des séances intensives de l'Assemblée universitaire ».

M. Roger B. Richard se dit favorable à l'amendement estimant que le Comité doit être dans un processus continu de réflexion en regard de ce statut.

L'amendement est mis aux voix et adopté; 10 abstentions sont inscrites.

M. Pierre Simonet félicite le Comité pour le travail qu'il a mené dans ce dossier fort complexe. Il soumet que le Comité a examiné la question de la permanente en termes de pérennité; or, il soumet qu'il peut y avoir pérennité du statut, sans permanence. Par conséquent, il propose dûment appuyé d'amender ainsi la dernière phrase du premier bloc des recommandations (page 3) : « Le Comité se prononcera, au terme de cinq ans, soit sur l'opportunité d'accorder la permanence au nouveau statut et sur les conditions pour l'obtenir, soit sur la nécessité d'assurer la pérennité de la fonction par renouvellement de l'engagement à chaque échéance ». En réponse à un commentaire de



M. Daniel Leduc, il indique que cet amendement assurera la pérennité de la fonction si la promotion ne peut être accordée.

L'amendement de M. Pierre Simonet est mis aux voix et adopté; 1 opposition et 20 abstentions sont inscrites.

M. Luc Granger se déclare favorable à la proposition principale qui répond à des besoins spécifiques. En médecine, les besoins sont répondus par un autre statut, soit celui des professeurs de clinique. L'ensemble des statuts convergent vers un même objectif, l'enseignement.

En réponse à un commentaire de Mme Joëlle Margot portant sur l'annexe, Mme Louise-Hélène Richard indique que l'annexe a été jointe au rapport à titre d'illustration; elle n'a pas été validée par le Comité.

M. Louis Maheu soumet que l'on doit s'employer à consolider les études supérieures. Or, il faut se rappeler que dans certains secteurs, il n'y a pas si longtemps, les professeurs ne se retrouvaient pas sur le campus. Il faut donc se garder de revenir à cette pratique. Par ailleurs, il fait valoir que l'Université a le mandat clair de reconnaître l'importance de la recherche comme étant une manière d'incuber le premier cycle. Il faut donc militer en faveur d'une formation professionnelle enrichie de la recherche. Il termine en estimant que le statut doit être utilisé avec parcimonie et balisé.

En réponse à un commentaire de M. Anatole Joffe portant sur l'affectation des professeurs ayant ce statut à la Faculté des études supérieures, Mme Louise-Hélène Richard souligne que l'affectation aux études supérieures se fait cas par cas pour les professeurs réguliers; la question devra être étudiée en regard de ce nouveau statut.

Donnant suite à des questions de M. Samir Saul, Mme Louise-Hélène Richard confirme que le titre du nouveau statut qui est distinct de celui des professeurs de clinique sera celui de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle et qu'à l'échelle de l'Université, on parle d'environ quarante à cinquante personnes.

M. René Parenteau ne croit pas que l'affectation aux études supérieures des professeurs ayant ce nouveau statut doit constituer une exception. Si dans les programmes où ces personnes oeuvrent, il y a des mémoires, des rapports de stages, ces professeurs seront bien placés pour intervenir.

Sur proposition de M. André Desrosiers appuyée par M. Michel Bigras Poulin, l'Assemblée convient de retirer du rapport l'annexe qui y est jointe.

Sur proposition de M. Michel Bigras-Poulin dûment appuyé, l'Assemblée remercie Mme Louise-Hélène Richard du travail accompli.

Sur proposition du Comité du statut du corps professoral, 1 opposition et 8 abstentions étant inscrites, l'Assemblée adopte, compte tenu des modifications apportées, le rapport portant sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle et confie au Comité le mandat qui y est proposé.

AU-441-12  
(suite)

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE  
LA PLANIFICATION, DU COMITÉ DE LA  
RECHERCHE ET DU COMITÉ DU STATUT  
DU CORPS PROFESSORAL SUR L'ÉTAT  
DES TRAVAUX DE LEURS COMITÉS

AU-441-12  
(suite)

La présidente du Comité du statut du corps professoral est invitée à faire rapport.

Mme Louise-Hélène Richard souligne qu'au cours du premier trimestre, le Comité a étudié exclusivement le rapport qui vient d'être adopté. Au second trimestre, il entreprendra sa réflexion sur le mandat confié par l'Assemblée en septembre dernier, soit l'étude des incidences sur la carrière professorale de l'insertion des chaires dans les départements et dans les facultés.

Le président du Comité de la recherche est invité à faire rapport.

M. Moïse Bendayan fait état des dossiers étudiés par le Comité au cours de l'année 2001-2002 et des questions auxquelles il réfléchira cette année. Le Comité a commencé l'étude d'un projet de modification de la Politique sur la propriété intellectuelle, et considéré l'éventualité, dans le processus de révision des politiques de recherche, d'amalgamer certains éléments des politiques institutionnelles portant respectivement sur la propriété intellectuelle et sur les brevets d'invention. Les travaux relatifs à la révision de ces politiques ont été suspendus dans l'attente de la publication d'un plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Québec) et des résultats des travaux du Comité paritaire sur la propriété intellectuelle. Le Comité a commencé l'étude du projet d'annexe à la *Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche*, en vue de l'harmonisation des modalités prévues par cette politique avec celles figurant dans les règles de procédure édictées par le Public Health Service—PHS, relevant du Department of Health and Human Services—DHHS des États-Unis, plus particulièrement en ce qui a trait à la procédure d'appel.

Le Comité a formé un groupe de travail chargé d'identifier les éléments qui seraient retenus pour sa réflexion sur les préoccupations et problématiques découlant de l'accroissement de liens de financement entre la recherche et l'industrie, en vue de la définition d'un énoncé de principes qui permettrait de baliser les relations entre les chercheurs, ou les institutions, et l'industrie. Le Comité a pris connaissance du projet de la création du Centre de recherche en éthique et a émis un avis favorable à ce projet. Le Comité a pris connaissance du projet de la création de l'IRIC et a émis un avis favorable à ce projet. Le Comité a pris connaissance du rapport du Groupe de travail coordonné par le vice-rectorat à la planification et aux relations internationales sur *Les Lettres et les sciences humaines à l'Université de Montréal*, et a émis un avis favorable à ce document. Le Comité a constitué un sous-comité *ad hoc* afin de réagir sur le document *La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité consultatif canadien de la biotechnologie*. Le rapport du sous-comité a été acheminé à la direction de l'Université et à l'organisme concerné. Le Comité a constitué un sous-comité *ad hoc* afin de réagir sur le document *OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec*. Le rapport du sous-comité a été acheminé à la direction de l'Université et à l'organisme concerné.

En réponse à un commentaire de M. Anatole Joffe qui se demande si l'institution, à l'instar d'autres universités, pourrait se doter d'une politique visant à ce que seule une recherche universitaire y soit pratiquée, M. Moïse Bendayan souligne que cette question constitue l'une des préoccupations du Comité. Le vice-recteur à la recherche signale que pour chacun des contrats de recherche, la question est étudiée. Une telle vérification relève de la responsabilité des facultés.

M. Anatole Joffe observe que les doyens ou autres personnes qui se prononcent à cet égard pourraient être dans une situation de conflits d'intérêts. Il jugerait opportun qu'un énoncé de principe soit adopté et qu'un mode d'application indépendant existe. M. Alain Caillé indique que le Comité étudiera la question.

M. Jean McNeil souligne que le Comité a créé deux sous-comités pour étudier des avis de conseils gouvernementaux et les rapports en ont été remis à la direction; il demande pourquoi ces rapports n'ont pas été transmis à l'Assemblée.

Le secrétaire général indique que dans le cas de tels rapports, le Comité est appelé à donner son avis à la direction de l'Université. M. Alain Caillé signale

l'intérêt pour la direction d'avoir l'avis du Comité à de telles occasions et ajoute que les rapports auxquels M. Jean McNeil a fait référence seront transmis à l'Assemblée.

M. Jean McNeil émet le souhait que l'Assemblée soit informée des mandats qui sont référés au Comité de la recherche.

AU-441-14      RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES      AU-441-14  
PLACEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le vice-recteur exécutif est invité à faire rapport.

M. Michel Trahan rappelle que l'an dernier au début de l'année universitaire la FAECUM avait préparé un document sur la question des placements responsables. À l'Assemblée universitaire du mois de septembre, il s'était alors engagé à former un groupe de travail chargé 1) d'explorer la thématique des achats et placements responsables; 2) de situer nos propres pratiques par rapport à ce que l'on observe dans des organisations comparables; 3) de faire les recommandations appropriées en ce qui concerne la position que pourrait adopter l'Université en matière d'achats et d'investissements socialement responsables. Le Groupe de travail a été constitué en octobre 2001. Il est composé des cinq personnes suivantes : Yves Cloutier, membre du Comité de placement du Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM), du Comité de retraite et Secrétaire du Comité de gestion du Fonds de dotation; Nicolas Fournier, Secrétaire général de la FAECUM qui a succédé à Benoît Riopel (qui en a été membre jusqu'au printemps dernier); Yves Lépine, membre du Comité de placement du RRUM et du Comité de retraite; Andrée Mayrand, Directrice des placements du RRUM et membre du Comité de gestion du Fonds de dotation et de lui-même.

Le Groupe s'est donné le plan de travail suivant : 1) décrire l'état de la situation pour le RRUM, pour le Fonds de dotation et pour le secteur des achats de la Direction des finances; 2) circonscrire le cadre juridique et ses implications; 3) repérer les différentes pratiques externes; 4) identifier les options disponibles et leurs implications opérationnelles; 5) produire un rapport incluant des recommandations relatives au positionnement de l'Université en matière d'achats et d'investissements socialement responsables. Du mois de novembre 2001 au mois d'octobre 2002, le Groupe de travail s'est réuni à huit reprises et le Groupe a consulté : Me Francine Verrier, Directrice du Bureau des affaires juridiques; Mme Renée Pelletier, Directrice de la Division des approvisionnements à la Direction des finances et M. François Rebello, Directeur de Groupe investissement responsable, une division de Demers Conseil Inc. Il remercie tous les membres du Groupe de travail pour la qualité de leur implication personnelle dans les travaux du Groupe. Il souligne aussi la contribution des personnes qui ont été consultées, soit par le Groupe, soit par certains de ses membres. Enfin, il remercie son adjoint, Pierre Jalbert, pour le rapport qu'il a rédigé.

Il s'agit d'abord de se demander ce qu'est un investissement socialement responsable. Plusieurs définitions sont utilisées pour faire référence à l'investissement socialement responsable. Dans son acception la plus générale, il s'agit d'un processus par lequel l'investisseur prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son investissement, tout en restant dans le cadre d'une analyse financière rigoureuse. L'investissement est réalisé aux fins du rendement mais dans le respect du développement durable compris dans son sens le plus large.

Il existe trois stratégies pour faire de l'investissement socialement responsable. La première est le tamisage. La seconde est l'actionnariat engagé. La troisième est l'investissement communautaire ou solidaire. Le tamisage est une pratique qui consiste à inclure ou exclure certains titres de sociétés cotées des univers d'investissements ou des fonds sur la base de critères sociaux et environnementaux. L'actionnariat engagé rend compte de la manière dont certains investisseurs particulièrement engagés prennent à cœur leur rôle de co-proprétaires d'entreprises. Leurs efforts peuvent porter sur le dialogue managérial avec les entreprises sur certains points qui les préoccupent, mais aussi sur le dépôt, le soutien ou le vote par procuration de certaines résolutions. Les résolutions d'actionnaires sur les questions sociales visent en

général à influencer le comportement des entreprises pour les pousser à devenir des entreprises citoyennes, pour conduire le management à engager des actions qui enrichiront le bien-être de l'ensemble des parties prenantes et pour, ultimement améliorer la performance financière sur le long terme. Quant à l'investissement communautaire ou solidaire, il est une source de financement pour des personnes qui autrement n'auraient pas accès aux capitaux par le biais des institutions financières traditionnelles du fait de leur situation économique plus précaire. Les investisseurs communautaires permettent à des organisations locales de créer des emplois, l'accès des plus démunis à des services financiers et le financement du capital des petits projets, l'accès à des logements sociaux ou à des services sociaux tels que la garde des enfants.

En ce qui concerne les achats, la problématique est beaucoup plus facile à cerner que celle des placements. Les organisations qui se sont penchées sur la question des achats responsables ont généralement choisi de se donner une politique ou un code de conduite qui, d'une manière générale, énumère les exigences minimales imposées aux fournisseurs. Ces codes ou politiques définissent notamment les normes acceptables en ce qui concerne le travail des enfants, les conditions sociales et professionnelles des employés et l'environnement. Dans le milieu universitaire canadien, l'Université de Toronto s'est donnée en 2000 une politique intitulée *Trademark Licensing Policy* et un code de conduite en regard de ses fournisseurs.

Tel qu'indiqué au rapport, le groupe a été en mesure de connaître et d'apprécier les origines, tant sociales qu'environnementales, de l'investissement et de l'achat socialement responsables. Il a identifié les événements internationaux, l'appui de la population canadienne et des dirigeants d'entreprises de nationalités diverses à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises et de l'investissement socialement responsable. Les lois de différents pays et les efforts canadiens et québécois en la matière lui ont été présentés. Le groupe a étudié la rentabilité des placements responsables. L'existence de fonds de placement et d'indices boursiers socialement responsables a été observée. L'expérience de plusieurs universités nord-américaines, dont deux canadiennes, a été décrite. (Toronto, UBC, Harvard, Yale, Princeton, Columbia et Stanford). Il a été question de l'expérience de plusieurs fonds de pension du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. (Teacher's, OMERS, État du Connecticut, Universities Superannuation Scheme Ltd UK). Enfin, la situation de l'Université de Montréal a été présentée.

Dans les universités américaines, le mouvement se développe particulièrement dans les universités privées où l'on retrouve les fonds de dotation les plus importants. En fait, il semble que les universités publiques de ce pays n'ont pas vraiment encore développé de pratiques socialement responsables et quelques-unes se questionnent même sur la pertinence de cette approche. Ceci étant dit, le mouvement n'en demeure pas moins important mais se trouve encore à ses premiers balbutiements. C'est ce qui explique qu'au Canada et au Québec ainsi que dans nos universités, nous en soyons encore à nous questionner sur le pourquoi et le comment de l'investissement et de l'achat socialement responsables. Au Québec, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale a permis de mettre en lumière que même la Caisse de dépôt et placement n'avait pas de politique à cet égard. La ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Pauline Marois, pendant le déroulement de la Commission de septembre dernier, en conférence de presse, s'est dite en faveur d'une telle politique et a invité la Caisse à s'en donner une. Il semble bien qu'il s'agit là d'une tendance qui prend son essor dans la volonté des individus qui détiennent des véhicules financiers d'entreprises, soit directement dans leur portefeuille, soit indirectement par leur fonds de pension et qui veulent agir socialement.

Après une longue réflexion, des recherches approfondies et de nombreux échanges, le Groupe de travail en est venu à la conclusion que l'Université devait s'engager dans cette voie. Aussi, il présente des recommandations ainsi qu'un projet de Déclaration favorisant les achats et les placements responsables (pages 34 et 35). Le groupe privilégie l'approche de l'actionariat engagé par rapport à celle du tamisage et de l'investissement communautaire. Il invite l'Université à soumettre aux instances la déclaration de principes. L'Université est également invitée à sensibiliser le Fonds de dotation et le Comité de retraite, dans le respect de leur juridiction, à s'intéresser à cette

question. Enfin, il suggère qu'un comité aviseur soit créé, composé des membres actuels du groupe. M. Michel Trahan termine en indiquant que Mme Andrée Mayrand et M. Pierre Jalbert sont présents et disponibles pour répondre à toute question utile.

M. Anatole Joffe estime que la qualité remarquable du document mériterait qu'il soit publié. Par ailleurs, il s'informe du rôle de l'Assemblée en regard de cette politique.

Le vice-recteur exécutif souligne que l'Assemblée est invitée à recommander au Conseil l'adoption de la déclaration de principes aux fins des achats et des placements responsables.

M. Samir Saul souligne également la qualité du document qu'il trouve très riche et nuancé. L'étude de la question sur les achats et placements socialement responsables est importante et l'Université doit constituer un modèle à cet égard. Il trouverait opportun que l'Université fasse de l'animation dans le milieu et suscite une réflexion à ce sujet. Dans le cadre des célébrations du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, la politique pourrait être utilisée comme outil de rayonnement. Se référant au texte, il croit que le Comité aviseur, dont la création est recommandée, pourrait relever de l'Assemblée qui est l'instance représentative de la communauté. Également, la composition de ce comité pourrait être élargie pour compter d'autres représentants. Dans le bilan qu'il serait amené à faire à la fin de l'année universitaire, le Comité serait appelé à définir le rôle qu'il entend jouer (rôle d'information ou de conseil) et s'il compte adresser des recommandations au Comité de retraite et au Fonds de dotation. Le Comité pourrait également indiquer s'il veut faire des activités de sensibilisation (table ronde, séminaires), activités où les médias seraient invités à participer.

Mme Sylvie Goyer suggère de remplacer les mots « peuvent désirer » par « doivent désirer » dans le 2<sup>e</sup> paragraphe du préambule aux recommandations, soulignant le caractère affirmatif de la déclaration.

M. Luc Granger demande si une étude prouve qu'un choix spécifique de placements change la situation des pays en voie de développement sur le plan de la vie des individus.

M. Michel Trahan souligne que l'objectif recherché à moyen et à long terme est de franchir un pas dans ce sens. L'épisode le plus documenté en cette matière est celui de l'Afrique du Sud.

M. Luc Granger dit ne pas être convaincu de la possibilité d'atteindre cet objectif, mais observe que l'on ne peut être opposé au principe de vertu sous-jacent au rapport.

M. Michel Bigras-Poulin va également dans ce sens et invite l'Assemblée à prendre connaissance d'un article du journal Le Monde traitant de la grande illusion des placements éthiques.

M. Nicolas Fournier observe que cet article ne réfère qu'à un certain type de placements. Par ailleurs, il signale que la FAECUM est favorable à ce que l'Université se reconnaisse un rôle dans le développement social; pour sa part, la Fédération a fait sienne la déclaration de principes au rapport.

Mme Marie-Thérèse Chicha souligne que l'article du Monde soulève notamment le fait que la vérification de la mise en œuvre des critères de choix est faite par les entreprises. Donnant l'exemple des garderies en milieu de travail, les études révèlent que ces initiatives ne sont pas en finale positives pour les employés. Il serait opportun, à son avis, que le comité réfléchisse à la définition des entreprises socialement responsables.

M. Jean McNeil se dit favorable aux suggestions de M. Samir Saul. Il observe que comme communauté, il est clair que l'Université doit se joindre au mouvement universel du respect des valeurs fondamentales. Il serait irresponsable de ne

pas se préoccuper de telles questions. Comme seule intervenante, le poids de l'institution ne pèse pas lourd dans la démarche, mais si elle s'associe avec d'autres organismes tels la CREPUQ et l'AUCC le mouvement s'en trouvera amplifié. Il faut encourager la poursuite de la réflexion et la mener aussi loin que possible même si certaines difficultés pratiques sont inhérentes au dossier, telle la gestion par droits de vote. Il est malaisé de connaître précisément où les investissements sont faits vu le nombre d'intermédiaires en cause; cependant, on ne peut accepter que ces difficultés empêchent la mise en œuvre des principes qui font l'objet de la politique.

M. André Desrosiers observe qu'au niveau des préoccupations éthiques, la question du rendement devient secondaire. Il prend note du fait qu'à long terme les placements éthiques auraient une performance équivalente à celle des autres placements. Par ailleurs, à court ou à moyen terme il est difficile de certifier que cette approche n'a aucune incidence sur les régimes de retraite. Adopter un comportement éthique équivaut à faire un acte de foi.

M. Anatole Joffe note que sur une question théorique, tous sont pour la vertu. Par ailleurs, il fait valoir que la première obligation du Comité de retraite est d'obtenir un rendement optimal des actifs de la caisse. Il demande quels critères vont permettre d'évaluer si un investissement est éthique ou pas. Si les données proviennent de compagnies, leur fiabilité n'est pas la même que si elles émanent d'organismes indépendants. Il faut essayer de surmonter les difficultés reliées à ce processus, mais le coût doit en être mesuré. Ainsi, certains sont favorables à l'équité salariale alors que d'autres y sont opposés; comment juger de la question si cette pratique existe ailleurs. Tous sont contre le travail des enfants, mais si dans certaines régions d'Afrique cette situation prévaut du fait que la population d'adultes est décimée, la décision serait malaisée à prendre. Il termine en se déclarant favorable à se mobiliser sur les idées et trouve important que le comité compte une personne avec une expérience pratique.

M. André-Pierre Contandriopoulos estime que l'Assemblée pourrait donner son accord à la déclaration de principes proposée. En regard des commentaires émis, il souhaite que les fonds soient gérés le moins mal possible et considère que le travail des enfants est inacceptable.

M. Samir Saul souligne qu'il s'agit de mettre en marche un processus de réflexion. Il convient qu'en regard des budgets dont dispose l'industrie, ceux des universités sont modestes, mais il croit que les prises de position de ces dernières pourraient pouvoir influencer d'autres organismes.

Le président des délibérations fait valoir que l'Assemblée est invitée à recommander au Conseil l'adoption de la déclaration de principes. L'Assemblée peut émettre un avis sur les recommandations de la page 34, mais cet avis ne lie pas les autres instances concernées. Dans la mesure où il s'agit d'un rapport produit par un comité de la direction de l'Université, l'Assemblée ne peut amender ces recommandations.

M. Luc Granger juge que la déclaration ne constitue pas à proprement parler une déclaration de principes et les principes qui y sont sous-jacents ne lui semblent pas assez contraignants.

En réponse une question de M. André Desrosiers, Mme André Mayrand indique que 22 % des actifs de la caisse du régime se retrouvent à l'extérieur de l'Amérique du Nord et 1 % des avoirs se retrouve dans les pays émergents.

Donnant suite à une question de Mme Sylvie Goyer, le président des délibérations souligne que l'Assemblée a une compétence spécifique quant aux grandes orientations sur lesquelles elle peut émettre des avis.

Sur proposition dûment faite et appuyée, trois absentions étant inscrites, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de la Déclaration de principes aux fins des achats et des placements responsables qui fait l'objet de l'annexe 1 du document A-21/436<sup>e</sup>/348.

Le recteur suggère que l'Assemblée donne mandat au comité aviseur d'émettre un avis sur les différents commentaires et suggestions qui ont été exprimés. À la suite de questions de Mme Sylvie Goyer et de M. Anatole Joffe, il souligne que le comité aviseur est notamment mandaté de faire une proposition sur son rattachement; si son avis ne satisfait pas l'Assemblée, elle pourra faire une recommandation. Le vice-recteur exécutif indique que le Comité fera rapport à l'Assemblée lors de sa séance du mois de mars.

Un membre souhaite qu'un représentant du Centre éthique éclaire les débats de l'Assemblée sur l'ensemble de la question.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'Assemblée met fin à ses débats.

AU-441-15

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-441-15

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté le 27 janvier 2003, délibération AU-442-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance